

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.04.2021

Numéro de version 4

Révision: 07.04.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit: SHERAPOR-L**
- **Code du produit:** 926301, 926302
- **UFI:** WGA0-W0YF-H002-H786
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation:** Bain durcisseur.
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
SHERA Werkstoff-Technologie GmbH & Co. KG
Espohlstraße 53
D-49448 Lemförde
GERMANY
sdb@shera.de
+ 49 (0) 54 43 – 99 33 – 0
- **Service chargé des renseignements:** Service de sécurité de produit.
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence ORFILA (INRS):** +33 (0) 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008:**
Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.
STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008:**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger:**



GHS02 GHS07

- **Mention d'avertissement:** Attention
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
acétate de n-butyle
- **Mentions de danger:**
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Conseils de prudence:**

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P242	Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P261	Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 07.04.2021

Numéro de version 4

Révision: 07.04.2021

Nom du produit: SHERAPOR-L

(suite de la page 1)

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
 P405 Garder sous clef.
 P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale.

- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB:**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

- **Composants dangereux:**

CAS: 123-86-4	acétate de n-butyle	25-<100%
EINECS: 204-658-1	Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336, EUH066	
Numéro index: 607-025-00-1		
Reg.nr.: 01-2119485493-29		

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- **Remarques générales:**
 Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
 Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.
 Autoprotection du secouriste d'urgence.
- **Après inhalation:**
 Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
 En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:**
 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
 En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
 Peut provoquer le dégraissage de la peau après un contact prolongé. Utiliser une crème de protection pour la peau.
- **Après contact avec les yeux:**
 Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:**
 Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.
 Ne pas provoquer de vomissement. Risque d'aspiration!
 Demander immédiatement conseil à un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
 Nausées.
 Migraine.
 Etourdissement.
 Vertiges.
 Perte de connaissance.
- **Risques**
 Peut provoquer l'aspiration des poumons si avalé et vomi, ce qui peut entraîner une pneumonie chimique et l'asphyxie.

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 07.04.2021

Numéro de version 4

Révision: 07.04.2021

Nom du produit: SHERAPOR-L

(suite de la page 2)

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Observation subséquente relative à un risque de pneumonie et d'oedème pulmonaire.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit.

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Risque d'éclatement.

Peut former des mélanges explosifs gaz-air.

Monoxyde de carbone (CO).

Dioxyde de carbone (CO₂).

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· **Autres indications**

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

Si cela peut être effectué sans danger, sortir les récipients de la zone à risque.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Ne pas inspirer les vapeurs.

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Condenser les gaz, les vapeurs, le brouillard en pulvérisant de l'eau.

Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution).

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Assurer une aération suffisante.

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant universel).

Enlever de la surface de l'eau (par exemple, par absorption ou par aspiration).

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

Ne pas respirer les vapeurs.

Veillez respecter les valeurs limites d'exposition professionnelles ou autres valeurs limites en vigueur.

Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 07.04.2021

Numéro de version 4

Révision: 07.04.2021

Nom du produit: SHERAPOR-L

(suite de la page 3)

- Éviter le contact avec les yeux.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Éviter de verser ou de pulvériser dans des locaux fermés.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
Des mélanges inflammables peuvent se constituer dans les fûts vidangés.
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Danger d'explosion en cas d'introduction du liquide dans la canalisation.
Prévoir un refroidissement de secours en cas d'incendie dans les alentours.
Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.
Conserver à l'écart de la chaleur.
Protéger des radiations solaires directes.
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
 - **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
 - **Stockage**
 - **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Respecter les dispositions sur la protection de l'eau.
Prendre en compte les directives de stockage de fluides inflammables.
 - **Indications concernant le stockage commun:**
Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.
Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).
 - **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Stocker au frais, un fort échauffement provoquant des montées de pression et un risque d'éclatement.
 - **Classe de stockage:**
3 - Substances liquides inflammables (selon la VCI (association de l'industrie chimique, association enregistrée))
 - **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

123-86-4 acétate de n-butyle

VLEP (France)	Valeur momentané: 940 mg/m ³ , 200 ppm Valeur à long terme: 710 mg/m ³ , 150 ppm
VL (Belgique)	Valeur momentané: 712 mg/m ³ , 150 ppm Valeur à long terme: 238 mg/m ³ , 50 ppm
IOELV (EU)	Valeur momentané: 723 mg/m ³ , 150 ppm Valeur à long terme: 241 mg/m ³ , 50 ppm

DNEL:

Aucune donnée disponible.

123-86-4 acétate de n-butyle

Dermique	DNEL Worker - Long Term - Systemic effects	11 mg/kg (workers)
Inhalatoire	DNEL Worker - Long Term - Systemic effects	300 mg/m ₃ (workers)

· **PNEC:** Aucune donnée disponible.

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.04.2021

Numéro de version 4

Révision: 07.04.2021

Nom du produit: SHERAPOR-L

(suite de la page 4)

- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
 - Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
 - Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
 - Ne pas introduire de chiffons imbibés de produit dans les poches du pantalon.
 - Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
 - Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
 - Eviter tout contact prolongé et intensif avec la peau.
 - Eviter tout contact avec les yeux.
 - Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 - Avant de commencer à travailler, enduire la peau d'une préparation protectrice résistant aux solvants.
- **Protection respiratoire:**
 - Utiliser un appareil de protection respiratoire en cas de fortes concentrations.
 - Aucune mesure supplémentaire n'est généralement nécessaire si les valeurs limites d'exposition professionnelles ou autres valeurs limites sont respectées.
- **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit. À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

- **Matériau des gants:**
 - Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
- **Temps de pénétration du matériau des gants:**
 - Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins ≥ 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 374).
 - Remplacer en cas d'usure.
 - Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection.
- **Protection du corps:**
 - Vêtement de protection résistant aux solvants.
 - Vêtements de protection antistatiques.
 - Sélectionner l'équipement de protection personnelle selon la tâche et les effets possibles sur votre personne.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales**
- **Couleur:** Brun
- **Odeur:** Piquante
- **Point de fusion/point de congélation:** < -50 °C
- **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** 124 - 128 °C (DIN 53171)
- **Inflammabilité** Inflammable.
- **Limites inférieure et supérieure d'explosion**
- **Inférieure:** $\approx 1,2$ Vol %
- **Supérieure:** $\approx 9,6$ Vol %
- **Point d'éclair:** 26,5 °C (DIN 51755)
- **Température d'auto-inflammation** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- **Température de décomposition:** Non déterminé.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 07.04.2021

Numéro de version 4

Révision: 07.04.2021

Nom du produit: SHERAPOR-L

(suite de la page 5)

· pH	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau à 20 °C:	≈ 5,3 g/l
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	1,81 log POW
· Pression de vapeur à 50 °C:	63 hPa
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	0,918 g/cm ³
9.2 Autres informations	
· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'inflammation:	415 °C
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Teneur en solvants:	
· VOC (CE):	64,00 %
· Changement d'état:	
· Point/l'intervalle de ramollissement	
· Propriétés comburantes:	Non comburant.
Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	Néant.
· Gaz inflammables	Néant.
· Aérosols	Néant.
· Gaz comburants	Néant.
· Gaz sous pression	Néant.
· Liquides inflammables	Liquide et vapeurs inflammables.
· Matières solides inflammables	Néant.
· Substances et mélanges autoréactifs	Néant.
· Liquides pyrophoriques	Néant.
· Matières solides pyrophoriques	Néant.
· Matières et mélanges auto-échauffants	Néant.
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	Néant.
· Liquides comburants	Néant.
· Matières solides comburantes	Néant.
· Peroxydes organiques	Néant.
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Néant.
· Explosibles désensibilisés	Néant.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Aucune donnée disponible.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**
Éviter les chocs, la friction, la chaleur, les étincelles ou les charges électrostatiques.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
En cas d'échauffement, danger d'éclatement des fûts, à cause de la haute pression de vapeur.
Développement de gaz / vapeurs inflammables.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 07.04.2021

Numéro de version 4

Révision: 07.04.2021

Nom du produit: SHERAPOR-L

(suite de la page 6)

Les conteneurs vides et mal nettoyés peuvent contenir des gaz qui se sont dégagés du produit et qui, mélangés à l'air, constituent des mélanges explosibles.

· **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **10.5 Matières incompatibles**

Agents oxydants, fortes.

Acide fort.

Alcalis (bases).

· **10.6 Produits de décomposition dangereux** Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

· **Toxicité aiguë:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

123-86-4 acétate de n-butyle

Oral	LD50	10.760 mg/kg (Rat) (OECD 423)
		12.789 mg/kg (Lapin) (OECD 423)
Dermique	LD50	>14.000 mg/kg (Lapin) (OECD 402)

· **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

· **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Irritation de courte durée et réversible.

· **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Indications toxicologiques complémentaires:**

L'inhalation de vapeurs concentrées peut entraîner un état narcotique, des céphalées, des vertiges, etc.

· **11.2 Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique:**

123-86-4 acétate de n-butyle

EC50/48 h	44 mg/l (Daphnie) (OECD 201)
NOEC, 72h	105 mg/l (Algue) (OECD 201)
NOEC, 21d	47,6 mg/l (Puce d'eau) (OECD 201)
EC50/24 h	335 mg/l (Algue) (OECD 201)
EC50/72 h	246 mg/l (Algue) (OECD 201)

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 07.04.2021

Numéro de version 4

Révision: 07.04.2021

Nom du produit: SHERAPOR-L

(suite de la page 7)

- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant.
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Code déchet:**
Le code d'élimination de déchets selon l'ordonnance sur la liste des déchets dépend du producteur de déchets et peut donc différer pour un produit. Le code d'élimination de déchets doit donc être transmis séparément par chaque producteur de déchet.
- **Catalogue européen des déchets:**
L'attribution d'un code déchet/d'une désignation déchet doit être effectuée conformément aux spécificités des secteurs et process du catalogue CED.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

<ul style="list-style-type: none"> · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification · ADR, IMDG, IATA 	<p style="text-align: right;">UN1123</p>
<ul style="list-style-type: none"> · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR · IMDG, IATA 	<p style="text-align: right;">1123 ACÉTATES DE BUTYLE mélange BUTYL ACETATES mixture</p>
<ul style="list-style-type: none"> · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR, IMDG, IATA 	<div style="text-align: center;">  </div> <p style="text-align: right;">3 Liquides inflammables. 3</p>
<ul style="list-style-type: none"> · 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA 	<p style="text-align: right;">III</p>
<ul style="list-style-type: none"> · 14.5 Dangers pour l'environnement · Marine Pollutant: 	<p style="text-align: right;">Non.</p>

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 07.04.2021

Numéro de version 4

Révision: 07.04.2021

Nom du produit: SHERAPOR-L

(suite de la page 8)

<ul style="list-style-type: none"> · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Liquides inflammables. · Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 30 · No EMS: F-E,S-D · Stowage Category A
<ul style="list-style-type: none"> · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.
<ul style="list-style-type: none"> · Indications complémentaires de transport: L'envoi postal est impossible ou possible sous certaines conditions. Consulter les dispositions spéciales relatives à l'envoi postal.
<ul style="list-style-type: none"> · ADR · Quantités exceptées (EQ): E1 · Quantités limitées (LQ): 5L · Quantités exceptées (EQ): Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml · Catégorie de transport: 3 · Code de restriction en tunnels: D/E
<ul style="list-style-type: none"> · IMDG · Limited quantities (LQ): 5L · Excepted quantities (EQ): Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
<ul style="list-style-type: none"> · "Règlement type" de l'ONU: UN 1123 ACÉTATES DE BUTYLE MÉLANGE, 3, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- Directive 2012/18/UE
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 5.000 t
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 50.000 t
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **Prescriptions nationales:**

· **Indications sur les restrictions de travail:**

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications se basent sur l'état actuel de nos connaissances. Cependant, elles ne présentent aucune garantie sur les propriétés des produits et n'ont pas de caractère légal. Ces indications ne doivent ni être modifiées, ni être transmises à d'autres produits. Une duplication de ce document dans son état original est

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 07.04.2021

Numéro de version 4

Révision: 07.04.2021

Nom du produit: SHERAPOR-L

(suite de la page 9)

autorisée.

· **Phrases importantes**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· **Service établissant la fiche technique:** Service de sécurité de produit.

· **Numéro de la version précédente:** 3

· **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

· **Sources:** Les données se basent sur les informations en provenance de pré-fournisseurs.

· * **Données modifiées par rapport à la version précédente**